



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-seizième session**

Genève, 16-18 novembre 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Projet de chemin de fer transeuropéen**Compte-rendu des travaux menés dans le cadre du projet
de chemin de fer transeuropéen****Communication de la Directrice du projet TER****I. Cadre général**

1. Le projet de chemin de fer transeuropéen (TER) vise principalement à améliorer la qualité et l'efficacité des activités de transport, à faciliter l'intégration des infrastructures de transport européennes et à mettre en place un système de transport ferroviaire et de transport combiné international homogène et performant, conformément aux accords sur les infrastructures paneuropéennes de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

2. Les principaux objectifs du projet TER sont de faciliter la mise en place d'un système de transport international ferroviaire et combiné uniforme et efficace dans les pays d'Europe centrale et orientale, de contribuer à résorber une part importante des engorgements en Europe centrale et orientale, et de réduire le nombre de problèmes touchant à l'environnement et à la sécurité sur les grandes voies ferroviaires internationales de ces pays.

II. Activités menées de juin 2021 à juin 2022

3. Pendant la période considérée, le Comité directeur du projet TER a tenu trois sessions en ligne :

- La cinquante-deuxième session, le 2 juin 2021 ;
- La cinquante-troisième session, le 3 décembre 2021 ;
- La cinquante-quatrième session, le 21 juin 2022.

4. Il a examiné les principales questions suivantes :

- Accord avec le pays hôte – La Serbie a envoyé une lettre demandant la prolongation de l'Accord. Celui-ci sera prolongé jusqu'à la fin juin 2024 une fois la procédure terminée.



- Direction du projet – le Ministère des infrastructures de la République de Pologne a confirmé sa décision de présenter la candidature de M^{me} Małgorzata Kopczyńska au poste de Directrice du projet TER de 2021 à 2023.
- Stratégie du projet TER à l’horizon 2025 – le document a été adopté. Il définit quatre objectifs stratégiques :
 - Faciliter l’essor du transport ferroviaire et multimodal, et l’intégration de la région du TER ;
 - Assurer la liaison entre les États membres de l’ONU et encourager le fonctionnement efficace des couloirs ferroviaires ;
 - Promouvoir le développement durable des États membres du projet TER grâce à l’amélioration des effets économiques et environnementaux des projets ferroviaires ;
 - Dispenser des conseils et promouvoir des solutions de transport ferroviaire efficaces et innovantes.
- Phase 2 du plan directeur pour un réseau ferroviaire à grande vitesse dans le cadre du projet TER – le document a été publié. Cette étude, qui s’inscrit dans la continuité des travaux de la phase 1, porte sur les aspects techniques, législatifs et socioéconomiques. Dans ce document, les auteurs énoncent les conditions d’établissement des réseaux nationaux et internationaux et présentent les aspects financiers et la planification des réseaux de trains à grande vitesse.
- Présentation des données du projet TER dans un format SIG (système d’information géographique) – le travail est presque terminé. Les derniers ajustements sont faits, notamment s’agissant de l’intégration de l’infrastructure nodale.
- Étude de la conformité des infrastructures des pays du projet TER aux paramètres techniques recensés dans les accords juridiques internationaux – le document est en cours d’achèvement.

5. En outre, le Comité directeur devrait se prononcer sur la poursuite éventuelle, dans le cadre du projet TER et du projet d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud, des travaux entrepris par le Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. Ces travaux ont porté principalement sur la construction, la modernisation et le remplacement. Il est prévu dans un deuxième temps d’effectuer une analyse complémentaire de l’entretien et de l’exploitation des infrastructures de transport, notamment des meilleures pratiques dans le domaine, puis d’intégrer les données et les conclusions des analyses à l’Observatoire international des infrastructures de transport (OIIT) de la CEE.
